



Fondation de la faune du Québec

PAR COURRIEL :

Québec, le 12 février 2026

Objet : Réponse à votre demande d'accès à l'information
N/Réf. : 1-0550-0060/2025-08

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec
Mouvement des caisses
Desjardins du Québec
Rio Tinto Alcan

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Ministère des Ressources
naturelles et des Forêts
Ministère des Transports
et de la Mobilité durable
Société des établissements
de plein air du Québec
Société du Plan Nord

LES PARTENAIRES CORPORATIFS

Bateaux Princecraft
Boralex
Communauté métropolitaine
de Québec
Conseil de l'industrie
forestière du Québec
Fondation Hewitt
Habitat faunique Canada
Kruger inc.
Outfront média
RBC Fondation
Rousseau Collections Timbres
& Monnaies à La Baie
d'Hudson
Société Canadian Tire
Société canadienne pour la
conservation de la nature
Ville de Montréal
Ville de Québec

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 18 décembre 2025, formulée ainsi :

« Avoir une copie de toute communication qu'il a pu y avoir en 2025 au sein de la FFQ, et entre la FFQ et le MELCCFP, concernant l'appel à projets pour le programme Flore et invertébrés en danger, notamment :

- Les échanges courriel entre la FFQ et le MELCCFP concernant l'élaboration et le lancement de cet appel;
- Les comptes rendus de réunions entre la FFQ et le MELCCFP concernant l'élaboration et le lancement de cet appel;
- Les échanges courriel internes à la FFQ concernant l'élaboration et le lancement de cet appel. ».

À la suite de l'analyse réalisée conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), nous vous transmettons les documents détenus par la Fondation et visés par votre demande. Certaines informations ont toutefois été retirées, notamment en vertu de l'article 9, qui porte sur la protection des renseignements personnels, ainsi que de l'article 22, qui encadre la non-divulgence des avis, recommandations, analyses, délibérations et documents de travail non finalisés. En ce qui concerne les éléments évoqués dans les communications — soit le formulaire, le document d'information et le webinar — ils sont disponibles sur le site Web de la Fondation à l'adresse suivante : [Flore et invertébrés en danger – Fondation de la faune](#).

Les documents préliminaires ou non finalisés provenant du MELCCFP, pour lesquels aucune version finale n'est détenue par la Fondation, ne constituent pas des documents détenus au sens de la Loi et ne peuvent donc être produits. Aucun compte rendu de réunion relatif à ce dossier n'existe au sein de la Fondation.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Une note explicative relative à ce recours et les articles pertinents sont joints.

Veuillez agréer, _____, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Signature originale

Chantale Parent

p. j. Documents, recours, extrait

1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926
ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca